

## ASSEMBLEE GENERALE DE PRINTEMPS DE L'ORPC DU DISTRICT DE MORGES

## Extraits de la séance de l'assemblée générale du 18 mai 2017

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

- 1. Préavis N° 1/2017- comptes 2016 PCi
- vu le préavis N° 1 du 9 mars 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

## décide :

d'adopter le préavis N° 1/2017 - comptes 2016 PCi

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les dix jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Pour l'Assemblée générale

Le Président :

La Secrétaire

L. Durand

C. Comte

Camt

